



Mi temps thérapeutique

Par Eme62

Bonjour je fais un mi temps thérapeutique je ne dois pas dépasser 4 h par jour prescription de la médecine du travail et médecin généraliste hors je fais une journée de 10h h et une de 4h45 hors le médecin m'a mis en mi temps car je ne peux plus rester plus de 5h en position debout suite a les problèmes se santé et mon employeur me dis qu il a le droit de me faire une journée de 10h tant que le mi temps étais respecter mais je n y crois pas cordialement

Par yapasdequoi

Bonjour,

Si la prescription du médecin du travail et de votre médecin n'est pas appliquée par votre employeur, vous pouvez renoncer au MTT et repartir en arrêt de travail.

C'est dommage, mais parfois le MTT n'est pas compatible avec l'organisation de l'entreprise.

Parlez rapidement de cette situation au médecin du travail.

Par Eme62

C est compatible étant donner qu avant ça j été en arrêt et et il n' ont pas repris de salarié pour me remplacer et j ai demander a mon employeur si ça aller aller elle m a dis oui pas de soucis et je lui ai expliquer que je ne pouvais pas faire les journées

Par yapasdequoi

Ce n'est pas votre rôle d'expliquer à l'employeur.

Le médecin du travail doit préciser ses consignes sur l'avis d'aptitude.

Par Eme62

Je lui ai expliquer car elle a reçu le mail et j ai eu le double de la feuille de prescription il est noté mi temps thérapeutique 50 pour cent 4h par jour maximum.

Par yapasdequoi

C'est donc très clair, il n'y a rien de plus à expliquer.

Soit vous travaillez 4h et vous partez, soit vous demandez à votre médecin traitant de renouveler votre arrêt.

Par Eme62

D accord merci beaucoup pour vos réponses.